



# Soremab

Désamiantage

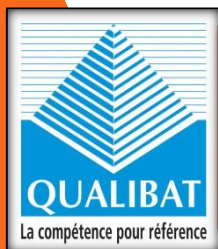
PA Coutelouche  
10, rue de la Petite Ville Danne  
22650 PLOUBALAY  
06 25 31 10 95

[soremab@orange.fr](mailto:soremab@orange.fr)



Soremab, **SO**ciété de **RE**cyclage des **MA**tériaux du **B**âtiment, est une entreprise d'Ille et Vilaine, spécialisée dans le retrait et l'encapsulage de Matériaux Contenant de l'Amiante (MCA), pour les ouvrages intérieurs et extérieurs du Bâtiment.

Que ce soit dans le cadre d'une réhabilitation, d'un réaménagement, ou d'une simple mise aux normes, le désamiantage est régi par une législation très stricte et est l'une des activités les plus contrôlées du secteur du Bâtiment. Seules les entreprises certifiées peuvent exécuter ces travaux spécifiques. La réussite de vos chantiers réside donc dans le choix de l'entreprise de désamiantage.



Depuis sa création en 1998, l'Entreprise Soremab est certifiée par **QUALIBAT** pour le traitement de l'amiante. Elle fait partie des Entreprises certifiées **1552** selon la nouvelle réglementation.

## NOS POINTS FORTS

- CERTIFICATION QUALIBAT 1552
- 18 ANS D'EXPERIENCE
- SAVOIR-FAIRE DE NOS EQUIPES

## NOS PRINCIPAUX CLIENTS

- EIFFAGE
- ETPO
- SPIE / MAB CONSTRUCTIONS
- SMAP



SOREMAB SARL - Tél 02 99 88 48 15 - 06 25 31 10 95

Mail : [soremab@orange.fr](mailto:soremab@orange.fr)

SARL au capital de 8 000€ - SIRET : 423 348 333 000 34 - NACE N° 3822Z - RC RENNES